



**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT
POUR REFACTION**

COMPLEXE SPORTIF EDOUARD LABBE
DU 01/07/2024 AU 04/11/2024

Le Maire de la Commune de PECHBONNIEU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire tant de préserver le terrain du terrain d'entraînement que de réglementer les entraînements et les matchs pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Le terrain d'entraînement du complexe sportif Edouard Labbé, chemin de Labastidole, sera momentanément fermé pour refaction à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 4 novembre 2024 inclus.
- ARTICLE 2** Madame le Maire de PECHBONNIEU, Monsieur le Préfet, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Pechbonnieu le 07/06/2024,

Le Maire,

Sabine GEIL-GOMEZ



Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Pechbonnieu.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les 2 mois à compter de sa notification.